

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DASCO 108** Académie du climat - Conventions de partenariat avec l'Agence parisienne du climat, Eau de Paris et l'École du Breuil.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions de partenariat avec l'Agence parisienne du Climat, Eau de Paris et l'École du Breuil ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les conventions de partenariat annexées à la présente délibération.

Article 2 : Ces conventions n'ont pas d'incidence budgétaire.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**